

## La Courrière de Faÿ-lès-Nemours

Numéro Spécial

### FLASH INFOS DU 16/01/2018

#### **I- Réunion publique le mardi 6 février à la salle polyvalente, allée du parc :**

Vous êtes tous conviés à assister à la réunion publique d'information qui se tiendra mardi 6 février à 20h à la salle polyvalente. Les sujets abordés concerneront :

- La révision du Plan local d'urbanisme : Exposé du projet privé sur la commune qui nécessite un report de l'approbation du PLU.
- Le point sur les projets d'aménagements prévus dans le Parc.
- La proposition d'un groupe privé offrant une mutuelle à tarif avantageux.

#### **II – Mucotrail :**

Le Mucotrail aura lieu le 4 février prochain sur Bagneaux et Faÿ-lès-Nemours et réunira pas moins de 500 coureurs comme l'an passé.

Un drone sera utilisé pour le suivi et la sécurité des coureurs. A ce propos, nous vous rappelons que l'utilisation d'un tel engin est régie par l'Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord. Le télé pilotage d'un drone y compris ceux de catégorie A, requiert l'autorisation de la préfecture déléguée au Maire de la commune.

Les règles établies à respecter concernent les 10 points suivants :

- Je ne survole pas les personnes.
- Je respecte les hauteurs maximales de vol.
- Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.
- Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération sauf dérogation ponctuelle.
- Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.
- Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.
- Je respecte la vie privée des autres.
- Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.
- Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.
- En cas de doute, je me renseigne.

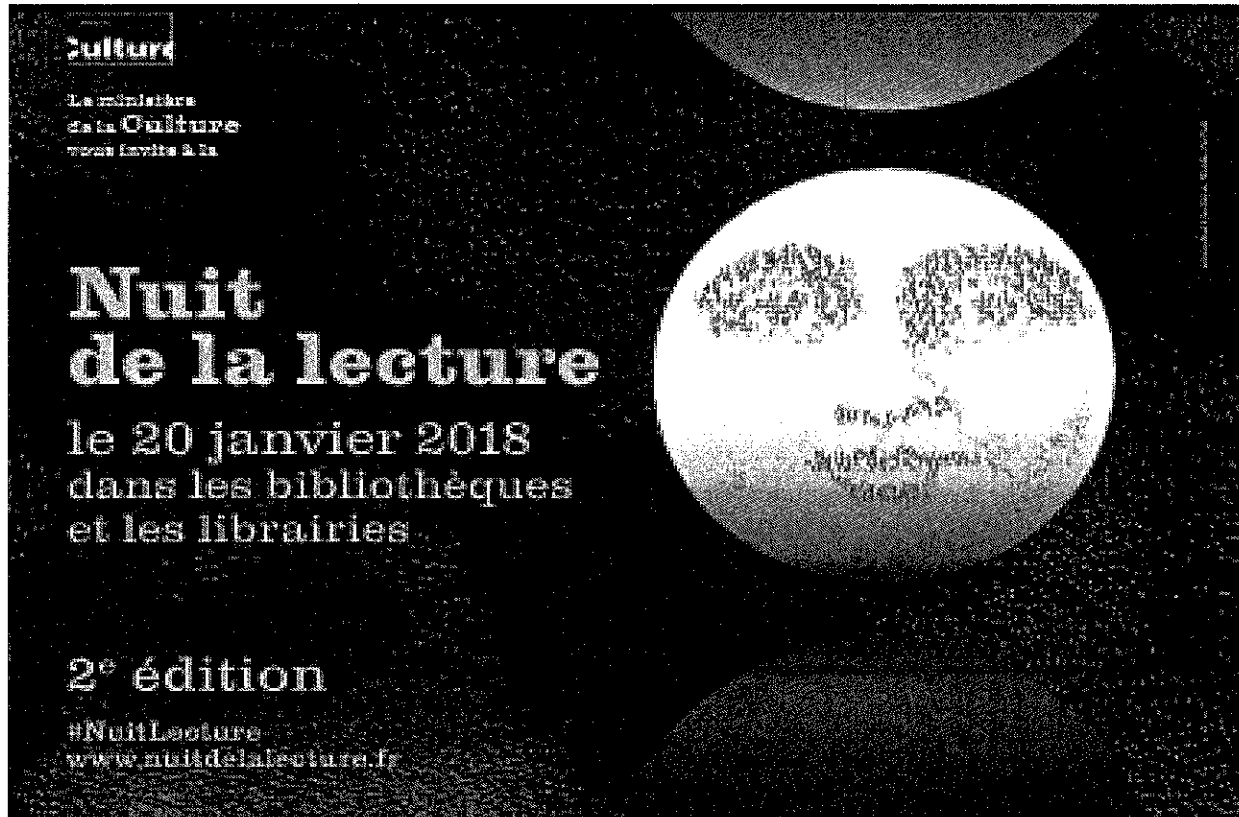
**Conclusion : en cas d'utilisation sur l'espace public le 4 février et autres occasions, il est impératif de demander une autorisation à la mairie.**

#### **III – Assemblées générales (AG) des associations. Rappels :**

L'AG de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Faÿ et environs (SHAFNE) se tiendra vendredi 26 février à 19 h salle de la mairie.

L'AG de l'Association Loisirs Amitié (ALA) se tiendra samedi 27 février à 17 h à la salle polyvalente.

## IV – Nuit de la lecture :



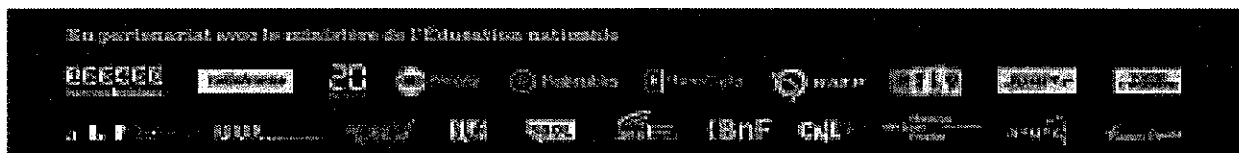
### **Votre Point-Lecture-Multimédia sera ouvert !**

Le Point-Lecture-Multimédia de Fay-les-Nemours vous propose, à l'occasion de cette 2<sup>ème</sup> Nuit de la lecture, de venir partager vos coups de cœur littéraires et découvrir ou redécouvrir le plaisir de la lecture à voix haute.

Chaque participant pourra, s'il le souhaite, lire pendant trois minutes le début d'un ouvrage de son choix. Cela permet aux auditeurs d'entrer un peu dans l'univers de l'écrivain et donne souvent envie de lire la suite.

A partir de 21h00, dans la grande salle de la Mairie.

Contact : [pointlecture-de-fay-les-nemours@orange.fr](mailto:pointlecture-de-fay-les-nemours@orange.fr)



### **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

lundi, mardi, vendredi : de 16h30 à 18h

jeudi : de 10h30 à 12h

permanence du Maire et des Adjoints  
sur rendez-vous

Mairie : 01 64 28 10 76 - fax 01 64 78 03 92

Mail : [mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr)



*Bien cordialement,*

Le Maire,  
Christian PEUTOT